



Qui

▼ publicité



des clients des clients des clients

Recherche Google

J'ai de la chance

connaît le 112 ?

Le numéro unique européen des services d'urgence est identifié par seulement 24 % des citoyens de l'Union européenne, selon une étude menée par la Commission.

Une situation qui exaspère Viviane Reding, la commissaire européenne chargée des Télécommunications : « Le numéro d'urgence européen devrait cesser d'être le secret le mieux gardé d'Europe (...) Il est inacceptable que moins d'un quart des citoyens connaissent le 112 ou que des barrières linguistiques empêchent les voyageurs qui appellent le 112 de communiquer avec l'opérateur. »

Et l'étude ([ici](#) au format PDF) de pointer une forte disparité selon les 27 pays membres. Si 58 % des citoyens de la République tchèque connaissent l'existence du 112, seuls 3 % des Italiens sont dans ce cas. Les Français sont en milieu de tableau avec 29 %, juste au-dessus de la moyenne de l'UE qui atteint 27 %.

11 février : journée européenne du 112

Cela représente une amélioration de 2 % depuis février 2008, mais le pourcentage de citoyens qui connaissent le numéro d'urgence de l'UE varie considérablement d'un pays à l'autre, allant de 3% en Italie à 58% dans la République tchèque.

« 28 % des appelants se heurtent à des difficultés linguistiques lorsqu'ils forment le 112 durant leurs déplacements à l'étranger, alors que selon les informations fournies par 21 États membres, leurs centres d'appel 112 devraient être en mesure de gérer les appels du 112 en anglais (en allemand pour 12 États membres et en français pour 11 États membres) », regrette la Commission dans un communiqué.

Du coup, Bruxelles a décidé de sensibiliser sur le sujet et de faire du 11 février (c'est aujourd'hui) « la Journée européenne du 112 ». Au vu de la faible mobilisation des médias sur le sujet (voir [Google News](#)), il reste encore des efforts à fournir.

Lancé en 1998

Pourtant, Bruxelles rappelle que depuis 1998, l'UE impose que tous ses ressortissants qui utilisent des téléphones

fixes et mobiles puissent appeler le 112 gratuitement. « Depuis 2003, les opérateurs de télécommunications doivent fournir des informations relatives à la localisation de l'appelant aux services d'urgence, afin de leur permettre de retrouver rapidement les victimes d'accidents. Les États membres de l'UE doivent également sensibiliser davantage leurs citoyens au 112 », indique la Commission.

Sans grand succès visiblement. Et pourtant, l'UE a ouvert 17 [procédures d'infraction](#) contre 15 pays (dont la France) pour accélérer sa mise en oeuvre.

Copyright © 2009 CBS Interactive. All Rights Reserved. [Confidentialité](#)